



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Le 30 avril 2019

Préavis N° 07/2019 concernant une demande de crédit d'étude pour le remplacement des collecteurs d'eaux claires et usées, le remplacement et la pose de la conduite d'eau potable communale et la pose de l'infrastructure de l'éclairage public au chemin de la Chenalettaz, étape 2.

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 29 avril 2019 présidée par Monsieur Jacques Reymond, président.

Le conseil communal de St-Légier - La Chiésaz,

vu le préavis N° 07/2019,

où les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité des voix et 5 abstentions, l'amendement proposé par la municipalité, à savoir :

- Octroyer la dépense de CHF 227'500.- HT destinée à couvrir l'investissement pour le réseau des eaux claires et usées;

a accepté à la majorité des voix moins 1 avis contraire et 2 abstentions, les conclusions du préavis municipal amendé, à savoir :

- Autoriser la municipalité, sous réserve de l'acceptation d'un préavis similaire par le Conseil communal de Blonay, à entreprendre les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer la dépense de CHF 227'500.- HT destinée à couvrir l'investissement pour le réseau des eaux claires et usées;
- Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;

- Amortir cet investissement selon les points 7 et 8 du préavis.

Ainsi délibéré et voté en séance du conseil communal du 29 avril 2019.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président		La secrétaire
 Jacques Reymond		 Séverine Rotondo